

**2025-029**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 10****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**

FONCTION PUBLIQUE

SOUS-DOMAINEPERSONNEL
TITULAIRES ET
STAGIAIRES DE LA
F.P.T.**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 12

OBJET :**Personnel communal :**
Création d'un emploi
permanent d'adjoint
du patrimoine à temps
non complet**CONVOCAION C.M. :**
31/03/2025

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le sept avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.
Formant la majorité des membres en exercice.**ABSENTS EXCUSÉS :** Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS :** Henri BUSTO à Catherine ROI, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Emilie EVEILLECHIEN.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu des besoins du service culturel de la commune, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine, relevant de la catégorie C, et du grade d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20 heures, à compter du 22 mai 2025.

Monsieur le Maire précise que les activités principales de cet emploi seront des missions liées aux projets culturels de la Maison des Arts et de la médiathèque, ainsi qu'à la communication de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'actualiser le tableau des emplois comme suit :

- **Création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 22 mai 2025. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de recrutement. Elle sera déterminée en prenant compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Enfin, le régime indemnitaire instauré est applicable.**

Considérant le précédent tableau général des emplois de la commune de Bages avec effet le 01 mars 2025, adopté par délibération N° 2025-012 en date du 11 février 2025,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- ✓ AUTORISE la création du poste énuméré ci-dessus proposé par le Maire ;
- ✓ DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ci-dessous qui prendra effet au 22 mai 2025 :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BAGES AU 22/05/2025					
Cadre d'emploi	Cat.	Anciens effectifs	Nouveaux effectifs	Effectifs pourvus	Temps non complet
<u>Filière Administrative</u>					
Attaché	A	1	1	0	TC
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	1	TC
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	TC
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	TC
Adjoint Administratif	C	1	1	1	TC
<u>Filière Technique</u>					
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	28 h 00/Hebdo
Adjoint Technique	C	1	1	1	30 h 00/Hebdo
Adjoint Technique	C	2	2	2	TC
Adjoint Technique ASVP	C	1	1	1	TC
<u>Filière Sociale</u>					
ATSEM	C	1	1	1	28 h 00/Hebdo
<u>Filière Culturelle</u>					
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	TC
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	16 h 30/Hebdo
Adjoint du Patrimoine	C	0	1	1	20 h 00/Hebdo

- ✓ PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agent nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice 2025, Chapitre 64 ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,
- ✓ INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- ✓ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Transmise au Centre de Gestion de l'Aude
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION C.M :**
31/03/2025

**CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :**
10/04/2025

**PAR PUBLICATION
LE :** 10/04/2025

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Emilie EVEILLECHIEN

Secrétaire de séance